

Renouvellement fil de l'eau avec tronçon court-circuité

**INCIDENCES** \*

# PARAMÈTRES HYDROMORPHOLOGIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

\*La prévision d'impact est développée sur la base de la situation décrite dans le dossier de fin de concession et le cas échéant à partir des compléments apportés par les candidats L'objectif étant de réduire les impacts réversibles existants

# Régime hydrologique

#### **INCIDENCES POSSIBLES**

#### **EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES**

#### Incidences préexistantes :

- Diminution de la valeur desétiages et augmentation de la durée des étiages
- Réduction de la fréquence et de la durée descrues à effet morphogène (Voire absence de crues sous les grands ouvrages)
- Augmentation de l'amplitude des débits lors des évènements hydrologiques importants

## Incidences liées au relèvement du débit minimal :

• Atténuation des valeurs d'étiage et diminution de leur durée

- Adoption d'un régime réservé (débit minimal, crue morphogène, surverse)
- S'assurer de la fiabilité du dispositif de restitution du débit minimal associé le cas échéant à un dispositif de contrôle

## Conditions et processus morphologiques

#### **INCIDENCES POSSIBLES**

#### **EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES**

#### Incidences préexistantes :

- Dans le tronçon court-circuité, réduction de la surface mouillée par type de faciès et abaissement de la diversité des écoulements estimé à partir de l'évolution des paramètres morphodynamiques (hauteur, vitesse, substrat) pour les principaux faciès pouvant nécessiter le recours à des modèles prédictifs (micro-habitats)
- Modification des faciès rapides en faciès lentiques dans le TCC
- Dans le TCC, augmentation du colmatage par dépôts de sédiments et/ou développement de dépôts biologiques

## Incidences liées au relèvement du débit minimal :

- Augmentation de la surface mouillée par type de faciès et augmentation de la diversité des écoulements
- Atténuation du colmatage par dépôts de sédiments et/ développement de dépôts biologiques

- Réadapter le débit minimal de façon à garantir en permanence les objectifs de libre circulation, d'alimentation et de reproduction des espèces présentes par l'utilisation des méthodes hydrologiques et hydrauliques d'aide à la détermination de la valeur du débit minimal
- Modulation du débit minimal permettant d'instaurer des débits saisonniers selon les modalités prévues par l'article L-214-18 du code de l'environnement. La modulation du débit minimal ne doit pas pénaliser le milieu aquatique comparé à un débit minimal constant

# Continuité du transport des sédiments

## INCIDENCES POSSIBLES

#### **EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES**

#### Incidences préexistantes:

- Piégeage plus ou moins important des sédiments dans la zone de remous du barrage avec transit partiel ou sélectif des sédiments à hauteur du barrage et de façon discontinue pouvant conduire à une modification des caractéristiques granulométriques du cours d'eau en aval
- Déséquilibre localisé du transit sédimentaire et apparition de phénomènes d'incision/érosion
- · Apparition de dépôts alluvionnaires en aval immédiat
- Assurer des modalités de gestion (chasses ou vidange) en détaillant les caractéristiques de chasses (période, fréquence, durée, intensité...) de façon à assurer un transport suffisant des sédiments en lien avec les événements hydrologiques en veillant à préserver les fonctionnalités du milieu
- Adapter les organes de décharge à ces modalités de gestion (vannes de fond....)

# Paramètres physico-chimiques

INCIDENCES POSSIBL	FS

## EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES

## Incidences préexistantes:

- Impact sur le régime thermique du tronçon court-circuité
- Limitation de la capacité auto-épuratrice dans le TCC par réduction du débit

Le cas échéant, saisonnalité adaptée du débit minimal afin d'atténuer les risques de gel l'hiver ou les températures élevées l'été

## Incidences liées au relèvement du débit minimal :

- Atténuation des impacts sur le régime thermique dans le tronçon court-circuité
- Augmentation de la capacité auto épuratrice dans le TCC

## Cas des affluents

- Les incidences sur les affluents captés sont traitées prise d'eau par prise d'eau
- En cas du captage d'un nouvel affluent, se reporter aux fiches techniques relatives à la création d'un aménagement hydroélectrique (état initial, incidences et suivi)